

**Schéma départemental  
d'aménagement  
des itinéraires cyclables en Creuse**



## Contexte :

Dans le cadre de la politique « Sports et Loisirs de Nature » adoptée par le Conseil Départemental le 21 octobre 2016, un schéma départemental d'aménagement des itinéraires cyclables en Creuse a été défini.

Il se décompose en deux niveaux :

- Le « **Tour de la Creuse à vélo** » : itinéraires d'intérêt départemental entretenus par le Conseil Départemental considérant les tracés inscrits au schéma national des véloroutes et voies vertes ;
- Les « **boucles locales** » : circuits locaux de petites distances et à difficulté modérée maillant le département et permettant une pratique familiale et touristique

## Objectifs du plan départemental :

- 1) Capter l'itinérance nationale et internationale par le biais des deux véloroutes du département reconnues au schéma national
- 2) structurer en complément un dispositif local cohérent, harmonisé et attractif
- 3) Développer un atout touristique de plus en plus recherché
- 4) Organiser et accompagner les initiatives locales
- 5) Renforcer l'image « nature » du département en développant une pratique historiquement et culturellement ancrée
- 6) Développer les modes de déplacement doux

## 1 - Le « Tour de la Creuse à vélo »

### Itinéraires d'intérêt national :

Le département de la Creuse est traversé par quatre itinéraires identifiés sur le schéma national :

- La **véloroute V56 (ex V90)** a été aménagée en 2010 et relie sur **83 km** les communes de Crozant à Saint-Martin-Sainte-Catherine. Elle a été depuis connectée au nord au département de l'Indre et au sud en Haute-Vienne, et bénéficie de l'image et l'attractivité de « l'itinéraire jacquaire – via Vézelay » (liaison Metz – 57 - à Estérençuby - 64).
- La **véloroute V87** « La Vagabonde » – aménagement en 2012 - relie les communes de Chambonchard / Chambon sur Voueize / l'Etang des Landes / Aubusson / Felletin / Royère de Vassivière / Faux La Montagne. Sur **135 km**, cet itinéraire relie l'Allier (aménagement réalisé jusqu'à Montluçon – extrémité du tracé V87) à la Corrèze (liaison de 140 km) pour se poursuivre dans le Lot puis le Tarn-et-Garonne jusqu'à Montech (total : 515 km).
- La **véloroute V49** « Indre à vélo » a été aménagée en 2012. Elle se connecte au Cher puis à l'Indre. Elle connecte Chambon-sur-Voueize à Bréhémont (37) sur 348 km au total, dont **49 km** en Creuse.
- La **véloroute V93** a été aménagée en 2015. Elle connecte Royère-de-Vassivière à St Nazaire (44) sur 638 km dont **10 km** en Creuse.

**Liaisons départementales :**





Pour compenser l'absence de connexion de l'itinéraire situé à l'Ouest du département, mais aussi pour offrir un tour complet de la Creuse aux pratiquants, des liaisons « nord » et « sud » ont été décidées fin 2014. La partie « sud » a été aménagée début 2015, la partie « nord » au printemps 2016.

Détails kilométriques des itinéraires aménagés :

<b>Intitulé de l'itinéraire</b>	<b>kilomètres</b>
Véloroute V87 (Chambonchard / Faux-la-Montagne)	135 km
Véloroute V56 (Crozant / St Martin-Ste-Catherine)	83 km
Liaison V736 régionale « Sud Creuse » / V93 (Chatelus-le-Marcheix / Vassivière)	50 km (dont 10 km de la Véloroute V93)
Liaison V735 régionale « Nord Creuse » (Crozant / Boussac)	76 km
Véloroute V49 (St Pierre le Bost / Chambon sur Voueize)	49 km
Boucle de Chambonchard à Vélo	35 km (+ 19 km commun avec la V87)
	<b>Total : 428 km</b>

## Aménagements :

Ils suivent les préconisations de la charte régionale ex-Limousin mais aussi nationale avec des équipements normés. Le jalonnement suit le schéma départemental en vigueur.

intitulés	descriptions	visuels
Jalonnement	Normé et identique sur l'ensemble du réseau départemental	 
Supports vélos	Situés au niveau des « aires d'arrêts »	
Relais Informations Services (RIS)	Situés uniquement sur la V87 et la V90 aux extrémités du département et sur les communes majeures	

## Maintenance :

L'ensemble du réseau départemental est entretenu par les Unités Territoriales Techniques. Un dossier de recellement est en cours de finalisation.

## Fréquentations :

Des outils de comptages spécifiques aux passages des vélos ont été installés depuis fin 2012 en zone extérieur aux sites et communes permettant de bénéficier de chiffres ainsi peu « pollué » par une pratique plus urbaine (trajets du quotidien). Ils ont été disposés sur les itinéraires véloroutes d'intérêt national (V49, V56 et V87).

Les fréquentations progressent pour les deux itinéraires, suivant ainsi la tendance constatée au niveau national :

Année	Données
<b>2022</b>	V56 – ex V90 (Ouest Creuse) : <b>5 440</b> passages - moyenne des 2 compteurs V87 (Est Creuse) : <b>3 553</b> - moyenne de 2 compteurs V49 : <b>3 516</b> – 1 compteur
<b>2021</b>	V56 – ex V90 (Ouest Creuse) : <b>4 897</b> passages - moyenne des 2 compteurs V87 (Est Creuse) : <b>2 950</b> - moyenne de 2 compteurs V49 : <b>2 905</b> – 1 compteur
<b>2020</b>	V56 – ex V90 (Ouest Creuse) : <b>4 023</b> passages - moyenne des 2 compteurs V87 (Est Creuse) : <b>2 799</b> - moyenne de 2 compteurs V49 : <b>2 519</b> – 1 compteur
<b>2019</b>	V90 (Ouest Creuse) : <b>4 168</b> passages - moyenne des 2 compteurs V87 (Est Creuse) : <b>2 490</b> - moyenne des 3 compteurs
<b>2018</b>	V90 (Ouest Creuse) : <b>4 347</b> passages - moyenne des 2 compteurs V87 (Est Creuse) : <b>2 435</b> - moyenne de 2 compteurs seulement (1 en panne – celui traditionnellement le « moins fréquenté »)
<b>2017</b>	V90 (Ouest Creuse) : <b>3 861</b> passages - moyenne des 2 compteurs V87 (Est Creuse) : <b>2 246</b> - moyenne des 3 compteurs
<b>2016</b>	V90 (Ouest Creuse) : <b>3 845</b> passages - moyenne des 2 compteurs V87 (Est Creuse) : <b>1 998</b> - moyenne des 3 compteurs
<b>2015</b>	V90 (Ouest Creuse) : <b>4 026</b> - moyenne des 2 compteurs V87 (Est Creuse) : <b>2 104</b> - moyenne des 3 compteurs

### **Cible de clientèle – usagers :**

Le *schéma national véloroute et voie verte* vise à connecter les territoires entre eux et offrir des itinéraires de qualité aux pratiquants. Ces derniers considérés ici sont les **cyclorandonneurs expérimentés voire très expérimentés** :

- pratiquants capables de traverser des zones vallonnées pratiquant jusqu'à 80 km par jour
- adeptes de l'itinérance et des longues distances
- Attrait pour la découverte des territoires et du patrimoine
- impact économique certain sur les territoires traversés (**65 € / jour / pratiquant**) : restauration, hébergement, autres services, tourisme/découverte

## **2 - Les « Boucles Locales »**

La réalisation de « Boucles Locales » en Creuse consiste en la création de circuits à travers l'ensemble du département. De petites distances, elles s'adaptent aux demandes familiales mais aussi touristiques. Il est recherché des itinéraires faciles de pratique, sans dangerosité ni dénivelé accentué.

### **Caractéristique des circuits :**

Un cahier des charges précis devra être respecté pour chaque circuit :

<b>Thématiques</b>	<b>Description / réalisation</b>
Présentation / caractéristique	1 intitulé + 1 numéro affecté  Privilégier l'intérêt de la pratique (point de vue, visuels)
Distance	0 à 35 km (avec tolérance en fonction des secteurs et caractéristiques locales)
Dénivelé	0 à 400 mètres (possibilité de dérogation motivée en fonction des secteurs et circuits)
Type de routes	Route à faible trafic (moins de 500 véhicules / jour)  Revêtement : Privilégier si possible l'enrobé
Offre de services	Identifier un point de départ (accès facile, stationnement) avec si possible une information touristique disponible (site de l'office de tourisme si existante) et/ou base de loisirs et d'activités  Privilégier le passage à proximité de site touristique, point de vue remarquable, point restauration, services (office de tourisme, hébergement, alimentation, couverture téléphonie,...) ou encore halte aménagée (aire d'arrêt, relais rando vélo)
Aménagements	Voire partie ci-après

## Aménagements :

intitulés	descriptions	visuels
<b>Jalonnement</b>	<p>Présence du logo normé « véloroute »</p> <p>jalonnement identique sur l'ensemble du réseau départemental (cf. <i>charte technique départementale</i>)</p> <p>Pose sur mâts neuf de préférence</p> <p>1 seul sens (plaquette, autocollant)</p>	
<b>Panneau de départ</b>	<p>Informations aux pratiquants (cartes du circuit, services, intérêt touristique et patrimonial,...)</p> <p>Présentation identique sur l'ensemble du réseau départemental (cf. <i>charte technique départementale</i>)</p> <p>Réalisation des cartes par le Conseil Départemental</p>	

## Maintenance :

Les aménagements des « boucles locales » seront entretenus par les acteurs locaux (collectivités, associations, office de tourisme). La structure devra être désignée au moment de l'élaboration du projet.



### **Intervention du Conseil Départemental :**

- **Appui technique aux acteurs locaux pour la définition du circuit et l'élaboration du dossier ;**
- **Maitrise d'ouvrage pour la conception et le financement de la signalétique directionnelle (+ pose en fonction du nombre de circuits)**
- **Réalisation et financement des supports de promotion (fiches techniques + panneaux départ)**

Note : les panneaux départs sont travaillés (conception carto) et financés/livrés par le Conseil Départemental. Leur pose n'est pas prise en charge.

### **Promotion :**

La promotion des aménagements sera réalisée par les supports numériques et notamment les **sites internet** de Creuse Tourisme mais aussi des acteurs spécialisés : fédération française de cyclotourisme (site national [www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr) + site départemental), association française pour le développement des véloroutes et voies vertes (AF3V), Vélo et Territoires, etc.

Des **fiches techniques** réalisées par le Conseil Départemental reprenant une trame départementale seront spécifiquement réalisées et diffusées gratuitement sur internet ou dans les offices de tourisme.